# ACCORD DE LA PRODUCTION AGRICOLE DES PAYS DE LA LOIRE

## ET DE CERTAINS DÉPARTEMENTS DE L'OUEST DE LA FRANCE

Harmonie mutuelle

GROUPE VYV

AVANÇONS collectif

# HARMONIE MUTUELLE ET LA PROTECTION SOCIALE DES ENTREPRISES RELEVANT DE L'ACCORD AGRICOLE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE CERTAINS DÉPARTEMENTS DE L'OUEST DE LA FRANCE

L'accord signé le 15 juillet 2009 et ses avenants et annexes a instauré **un régime frais de santé au bénéfice des salariés non cadres** relevant du champ d'application de l'accord agricole des Pays de la Loire et de certains départements de l'Ouest de la France.

**Les partenaires sociaux** du régime Frais de santé **ont référencé Harmonie Mutuelle.**

## *Les avantages Harmonie Mutuelle*

- Une expérience reconnue dans la mise en œuvre de la protection sociale santé au sein des entreprises.
- Un vaste réseau de proximité, un conseiller dédié qui se déplace dans votre entreprise et des services accessibles par téléphone et internet.
- Une solution compétitive répondant aux exigences de votre accord de branche.
- Un cadre social et fiscal avantageux.
- Un élément de rémunération à coût optimisé.
- Des outils innovants qui facilitent votre quotidien de dirigeant (pilotage de votre contrat sur l'extranet dédié et la gestion dématérialisée des adhésions).
- Retrouvez toutes les informations relatives à nos offres dédiées à votre branche sur : **hmutuelle.fr/ccn-production-agricole**

Le Haut degré de solidarité (HDS) ou Degré élevé de solidarité (DES) désigne un ensemble d'actions collectives ou individuelles de prévention et d'aides solidaires financées par un fonds dédié.

Dans le cadre de fonds de solidarité, vos partenaires sociaux ont décidé, sous conditions d'éligibilité, des actions de prévention suivantes :

- **Exonération des cotisations** pour les salariés en situation de suspension de contrat de travail,
- **une aide à l'abonnement sportif** de 120€/an,
- **des mesures spécifiques à la prévention des risques** des troubles musculo-squelettiques.

### + DE SERVICES POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

- **L'assistance en inclusion et l'action sociale pour faire face aux aléas de la vie :**

Pour faire face à des situations difficiles, des aides peuvent être accordées pour financer des soins coûteux (appareillages, aménagements liés au handicap...). En cas de maladie ou d'accident : aide à domicile, garde d'enfants, acheminement de médicaments etc)
**Ressources Mutuelle Assistance : 09 69 39 29 13**

- **Une politique de prévention pour aider vos salariés à préserver leur santé**

Via internet ou nos experts, chacun peut trouver de vraies réponses, des conseils, des programmes pour vivre mieux et en meilleure santé.

- **L'appli Harmonie&Moi**

Vos salariés ont accès à un service en ligne qui leur permet notamment de :

> **déclarer** tout changement de situation personnelle,
> **trouver** une agence ou un professionnel de santé Kalixia,
> **d'accéder** aux documents et garanties du contrat.

## AVANÇONS *collectif*

## C'EST VOUS APPORTER DES RÉPONSES AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE

### PROTÉGER VOS SALARIÉS

Une **garantie conventionnelle frais de santé** répondant aux exigences de l'accord signé par vos partenaires sociaux de votre accord agricole :

- **la possibilité d'aller plus loin avec des formules** optionnelles ;
- **une gestion dématérialisée** avec des remboursements rapides ;
- des tarifs négociés auprès de notre réseau de professionnels de santé partenaires **Kalixia** en optique, audio, ostéo et dentaire ;
- des **remboursements en médecine douce** : ostéopathie, chiropractie, acupuncture, sophrologie, microkinésithérapie, auriculothérapie, mésothérapie, bio-kinergie, kiné méthode mézière, TENS-neurostimulation électrique transcutanée ;
- des remboursements lors de **dépassements d'honoraires** ;
- **la gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant** ;
- **des garanties d'assistance 24h/24, 7j/7** ;
- une politique de **prévention performante ;**
- **la téléconsultation** avec un accès à un médecin **24h/24 et 7j/7** par visio, tchat ou téléphone.

**Un espace client entreprise pour faciliter la gestion et le suivi de votre contrat.** Grâce à ce service sécurisé vous pouvez à tout moment :

- consulter les documents du régime ;
- télécharger les imprimés de gestion (affiliation ou radiation d'un salarié).

### MOTIVER ET FIDELISER VOS SALARIÉS

Grâce à nos offres d'épargne salariale et d'épargne retraite, véritables leviers de management et de fidélisation.

Avec le « Programme avantages », des conditions privilégiées dans les domaines du sport et du bien être...

### SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Nous couvrons votre activité avec des solutions :

- **Indemnités de Fin de Carrière**
- **Personne Clé**

## C'EST VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR

### PROTÉGER VOTRE VIE PERSONNELLE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE

Harmonie Mutuelle propose **des solutions spécifiques** pour vous :

- Une couverture frais de santé dédiée à l'exploitant agricole.
- Une garantie prévoyance pour maintenir votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.
- Une assurance emprunteur au meilleur coût pour vous accompagner dans vos projets immobiliers.
- Une garantie des Accidents de la Vie pour vous protéger ainsi que votre famille.

### ACCOMPAGNER VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

- **Soutien psychologique.**
- **Réseaux de partenaires**.

### PRÉPARER VOTRE AVENIR

- Des **solutions d'épargne-retraite, d'assurance vie et de dépendance,** adaptées à vos besoins et votre situation.

# HARMONIE MUTUELLE EN CHIFFRES

+ DE
**7300**
ENTREPRISES AGRICOLES ADHÉRENTES

+ DE
**43000**
PERSONNES PROTÉGÉES : 28 000 SALARIÉS ET LEURS AYANTS-DROITS

**4950**
COLLABORATEURS DONT 76 % DE FEMMES ET 24 % D'HOMMES

**210**
AGENCES

**94 %** DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SONT PRÊTES À NOUS RECOMMANDER

Source : Baromètre INIT octobre 2022

## N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER UN CONSEILLER

**En appelant sur la ligne téléphonique dédiée :**
**0805 50 00 19** (services et appels gratuits)

**En complétant le formulaire de contact sur notre site pour être rappelé**
**harmonie-mutuelle.fr/CCN/contact**

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV
AVANÇONS *collectif*

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

**Rendez-vous sur harmonie-mutuelle.fr pour en savoir plus !**

**Mutex**, société anonyme au capital de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre n° 529 219 040. Siège social : 140 avenue de la république - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex.
**Harmonie Santé Services** est assuré par **Ressources Mutuelles Assistance**, Union d'Assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682, Numéro LEI 969500YZ86NRBOATRB28 Siège social : 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex.
**Harmonie Mutuelle**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

MUTUALITÉ FRANÇAISE MEMBRE DE LA

2023/03 - Document commercial - Réalisation : isabelle-bomey.com - Crédit photo : © GettyImages - Document imprimé en France.